

QUOI DE NEUF ?

à Aulnay sur Mauldre

16 mai 2020

L'école se déconfinne, nos enfants aussi...

Le 28 avril 2020, le Premier Ministre confirme la réouverture des écoles le 11 mai 2020. En maman maîtresse maîtrisant le télétravail, j'attendais cette annonce. Et là, plein de questions : dois-je les remettre ? Vais-je rester en télétravail ? Suis-je une bonne maman si je les remets à l'école ? Est-ce risqué ? Est-ce que je veux qu'ils y retournent ? Est-ce que je veux retourner au travail ? Etc. etc. etc. etc...

Finalement, je n'avais pas réussi à répondre à la moitié de mes questions que mon chef m'a dit : « *bon ben faut que ça reprenne, tout le monde sur le pont le 11/5 avec un masque, un gel et votre bonne humeur.* »

Un premier questionnaire de l'école pour savoir si on pensait remettre les enfants ou pas

Puis un second questionnaire de l'école pour savoir si nous souhaitions les mettre ou non et si nous avions un métier prioritaire.

Et finalement, l'annonce : vos enfants reprennent l'école le 12/5/2020 tous les jours !

Bizarrement, toutes les questions du début reviennent, mais

un peu transformées :

Ne fais-je pas passer mon travail avant mes enfants ? Est-ce la bonne décision ? Comment ça va se passer ? Mais il va être tout seul ? Pourquoi si peu d'enfants y retournent ? ... J'en oublie...

Pendant 5 jours, on pleure, on stresse et on se raisonne. Et puis arrive le jour J. On les dépose à l'heure fixée et on regarde, une petite larme à l'œil : le grand est dans un cerceau et le petit sur un banc tout seul... Etait-ce vraiment la bonne décision ?

Je suis partie au travail, la boule au ventre avec un sentiment d'abandon.

A 16h20, heure de RDV du premier, je le récupère. Et là, grand sourire : maman, c'était génial. J'ai passé une super journée. On a respecté les gestes barrières, on avait nos zones, mais on a réussi à jouer ensemble, à travailler et même les petits se sont bien amusés.

Toutes mes craintes sont parties. Je suis sûre qu'ils sont en sécurité. Certes, ils vont être exposés plus qu'à la maison, mais ils sont tellement heureux après cette première journée que je n'ai aucun regret.

Céline

Félicitations

Notre école « les hirondelles » a été primée. Le palmarès 2020 du prix « Non au harcèlement » fera l'objet d'une remise des prix virtuelle le 26 mai sur Twitter. Retrouvez leur vidéo sur :

<http://video.crdp.ac-versailles.fr/scolawebtv/3/7/1/57371.mp4>

Voir également le site de l'Académie de Versailles :

<http://www.ac-versailles.fr/cid151678/prix-non-au-harcèlement-le-palmares-2020.html>

NON AU HARCÈLEMENT



Le printemps



Bas les masques !



Drôle d'époque, cependant révélatrice de nos prises de conscience et actes respectifs.

Et oui, jusqu'à présent, mettre un masque était synonyme de fête

avec une cette petite musique, qu'en avançant masqué on pourrait faire des choses impossibles à visage découvert. Ressentir la petite pointe d'appréhension du risque de se faire démasquer.

Et puis, qui n'a pas rêvé du masque de Zorro ? Tout cela sans enjeux bien évidemment.

Mais voilà que d'un coup, sortir masqué ne sert plus à ce cacher, mais à rendre les choses possibles, à de nouveau pouvoir échanger.

Le masque n'est plus le marqueur du « qui suis-je ? » mais du « qui je suis ».

Le masque veut dire que, quand je le porte, je te respecte, je te protège, car même s'il n'est pas FFP2,



c'est un des actes, dans les gestes barrières, qui aident à protéger.

Que dit ce déni du port du masque dès que l'on est en interaction avec ses semblables ? Dans certains pays, celui-ci a été adopté dès le début (même et principalement avec des fabrications maison) et cela a fonctionné. J'ai eu encore récemment en main un document rappelant que le port du masque permettait de limiter la transmission du virus. Alors pourquoi ne pas le mettre ?

La gestion en bon père de famille est elle en train de disparaître ? Est-ce un bien, est ce un mal ? La suite nous le dira.

En la circonstance, ce ne sont pas les écrits ni les mots qui comptent : **Ce sont les actes.**



Richard (le masque et la plume)

La Maison d'école et de la Mairie au XIX^{ème} siècle

Depuis la loi du 28 juin 1833 de M Guizot, toute commune est tenue d'entretenir une école primaire élémentaire et de fournir à l'instituteur communal un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation, que pour recevoir les élèves.

A cette époque, Aulnay possède une école dans une maison basse assez malsaine très proche de l'école actuelle. En 1832, Hippolythe Barge, originaire d'Aubergenville, y est nommé instituteur.

Il a un traitement de 40 frs, insuffisant pour vivre, aussi sa femme tient-elle un petit commerce d'épicerie pour compléter leurs revenus. La situation s'améliora par la suite, mais il faudra qu'il attende 1865 pour qu'il touche un traitement de 700 frs et 30 frs pour le secrétariat de mairie. Il occupera ce poste jusqu'en 1872.

Le 10 février 1844, le Conseil Municipal, constate l'incommodité de la maison actuellement occupée. Le 23 juin suivant, une nouvelle maison est achetée et des travaux sont votés lors de la session du 15 août. Le mobilier est complété le 9 mars 1845.

Le 11 mai 1847, le Conseil Municipal constate que le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école est de 36, que le nombre de familles en état de payer l'instruction donnée à leurs enfants est de 31 et que celui des familles indigentes est de 5. Après délibération, la rétribution mensuelle est fixée à 1frs50 pour les enfants de 6 ans et au-dessus et à 1frs pour les enfants en-dessous de 6 ans. Les élèves, dont les noms suivent, sont admis gratuitement dans la dite école, pour les garçons, Louis Beaujean et Alexandre Bayvet, pour les filles, Désirée Lesieur, Héloïse Mulot et Espérance Thibault.

La loi Duruy, promulguée le 10 avril 1867, prévoit que toutes les communes de plus de 500 habitants doivent se doter d'une école publique pour les filles. Cette loi est en deçà des souhaits de Duruy qui souhaitait établir une école gratuite et obligatoire pour tous les enfants. La Caisse des Écoles est également instituée.

Le Conseil Municipal du 13 octobre 1867 constate qu'Aulnay n'ayant que 300 habitants n'a pas à créer une école des filles. La commune donnera un traitement de 30 frs à la directrice des travaux à l'aiguille si celle-ci venait à être nommée par le préfet. Par contre, elle ne peut pas voter cette année la gratuité de l'enseignement de même que les ressources

de la commune ne permettent pas d'établir une Caisse des Écoles.

Le 19 novembre 1871, le Conseil Municipal reconnaît l'utilité de reconstruire la maison d'école sur un autre emplacement et désigne une commission composée de Thomas Croiset, Henri Larnaude, Etienne Frichot et Pierre Masson pour rechercher l'emplacement le plus convenable pour l'édification d'une maison d'école et

d'une maison commune. Le 24 décembre suivant, la commission a fixé ses idées sur un terrain qui se trouve près du pont et appartenant à M. Etienne Delacroix, porté aux numéros 980 et 981 du plan cadastral section B.

Lors de ce conseil, le maire expose la situation: « *La salle de classe est beaucoup trop exigüe pour les besoins de la population. Le nombre*

d'enfants est actuellement de 40 et il tend à s'augmenter. La privation d'air pur à un âge où les poumons des enfants prennent leur développement et le manque de place qui contraint les enfants à occuper la même position pendant deux ou trois heures peuvent amener les germes de maladies très dangereuses. Enfin, il n'existe pas de cour où les enfants puissent

prendre leur récréation, le logement de l'instituteur est plus qu'insuffisant et il n'existe pas de jardin.»

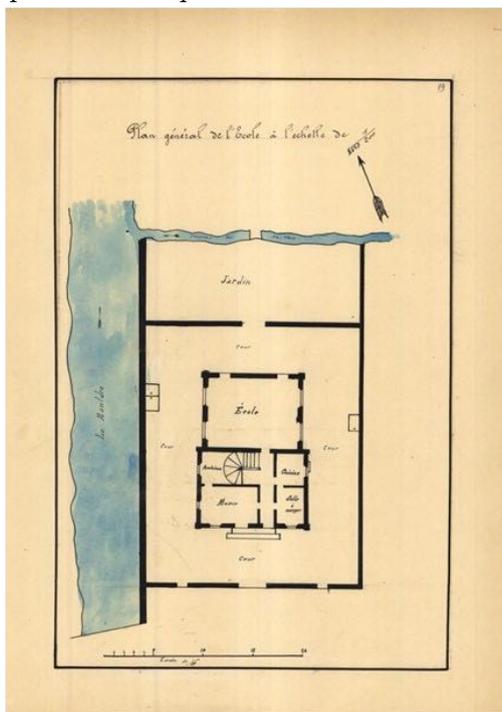
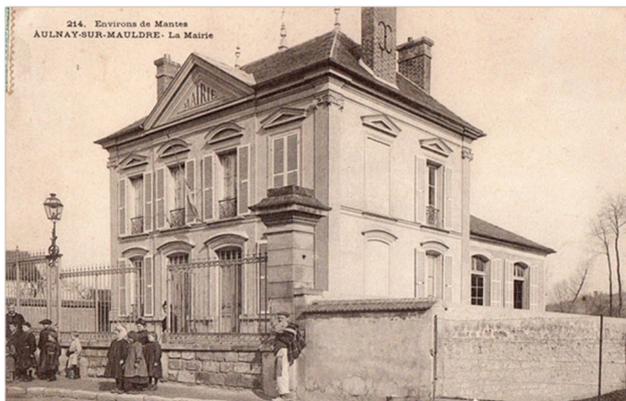
Le premier août 1872, le devis de construction est présenté en séance du Conseil Municipal. Il s'élève à 24563,71frs et nécessite un secours départemental de la part du Conseil Général.

Monsieur le Maire est invité à traiter avec M. Delacroix pour l'achat du terrain qui se fera finalement par expropriation au prix de 1000frs le 16 octobre 1872. Le 16 mars 1873, le Maire présente un nouveau projet dressé par M. Tenichon, architecte à Meulan, réduisant la dépense à 21500 frs. La construction va prendre plusieurs années

Le 21 janvier 1878, le Conseil Municipal vote la somme de 594,89 frs pour solde de travaux du sieur Aubert entrepreneur. Le 18 août 1878, il y a urgence de terminer les travaux de clôture des cours de l'école qui restent en souffrance depuis trop longtemps car un différend oppose la mairie et l'entrepreneur.

Le 1er mai 1879, le sieur François Marcellin Lévassier est nommé instituteur à Aulnay par arrêté préfectoral.

Le 8 février 1880, le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'ensemble des dépenses de



l'instruction primaire. Par la suite, le Conseil demande le 11 juillet à M. le Préfet l'autorisation d'assurer le gardiennage des enfants de moins de 5 ans: « *Les enfants dans ces conditions étant relativement nombreux dans le pays, bien des femmes d'agriculteurs ou d'ouvriers sont obligées pour garder leurs enfants de prendre leur journée de travail, d'une valeur et d'une utilité très grandes pour elles, et parfois de se faire remplacer par leurs enfants aînés, au détriment de leur instruction par des absences trop nombreuses. La commune voudrait créer un gardiennage sous la conduite de Mme Roger maîtresse des travaux de couture.*»

Par la loi du 28 mars 1882, avec Jules Ferry, l'enseignement primaire devient gratuit, obligatoire et laïque et la loi du 19 juillet 1889 transfère au Trésor Public la responsabilité de rétribuer les instituteurs, jusqu'alors payés par les communes.

Voici une description de la maison d'école par Lucien Larcher, instituteur à Aulnay à partir de 1895, dans sa monographie en 1899.

« *La façade exposée au midi et la bonne division des pièces en font une habitation parfaite. Au rez-de-chaussée la cuisine, la salle à manger de l'instituteur séparés de la mairie par un beau vestibule. Un superbe escalier donne accès à l'étage supérieur composé de trois chambres à coucher et un cabinet de toilette. L'école située derrière est formée par une salle carrée bien aérée et éclairée par quatre grandes fenêtres. Le mobilier est neuf avec une bibliothèque scolaire renfermant 360 volumes. Les 56 élèves de 6 à 13 ans qui fréquentent l'école y reçoivent une instruction conforme à la nouvelle organisation pédagogique. Des cours d'adultes ont lieu chaque hiver et réunissent de 10 à 15 élèves. On y enseigne le français, le calcul, des notions d'arpentage, d'économie domestique et de droit usuel.*»

Jean-Yves

Sources:

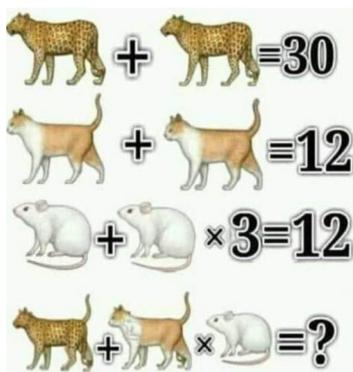
Archives Départementales des Yvelines

Registres de délibérations et décisions communales, 1795-1892

Monographie communale de l'instituteur, 1899

Enigmes

Que voyez vous ?



Réponses dans le prochain « *Quoi de neuf ?* »

Solutions des énigmes du précédent bulletin

Enigme N°1



Enigme N°2

Pour le circuit des chats, la solution était le chat N° 2

Tarte à la rhubarbe

Ingrédients :

- 1 pâte brisée
- 1 botte de rhubarbe d'environ 800gr
- 2 œufs
- 2 cuillères à soupe de sucre
- 2 cuillères à soupe de farine
- 2 cuillères à soupe de crème



Eplucher la rhubarbe en faisant attention d'enlever le maximum de fils et la découper en dés de 1 cm ; la mettre dans un saladier avec 3 à 4 cuillères à soupe de sucre ; couvrir et laisser dégorger une nuit.

Etaler la pâte sur un moule à tarte beurré et fariné et la piquer avec les dents d'une fourchette.

Disposer la rhubarbe égouttée dessus.

Faire le flan dans un petit saladier en battant bien les œufs, le sucre, la farine et la crème ; le verser sur la rhubarbe.

Cuire au four 1/2 h à 200°.

Restons à l'écoute avec « *Quoi de Neuf ?* »

Dans le contexte sanitaire actuel, ce bulletin vous est diffusé en version électronique. Pour n'en manquer aucun, vous pouvez nous indiquer votre adresse mail à utiliser pour vous l'envoyer : il vous suffit de nous écrire à notre adresse :

quoideneuf@mailo.com

Vous pouvez aussi nous y transmettre vos remarques ou un article à publier : bienvenue par avance !